

Déclaration d'Erlbach de 2006

Le remaniement de nos systèmes économiques et sociaux ainsi que le développement actuel du processus d'accord européen éveillent chez de nombreuses personnes plus de crainte que d'espoir.

Ces évolutions obligent les démocrates-chrétiens à rappeler les exigences de leurs principes de base :

- l'homme est à la fois un individu et un être social ;
- le social est ce qui sert l'homme ;
- la liberté doit s'accompagner des concepts de solidarité, de personnalité et de subsidiarité ;
- le travail est un droit fondamental de l'homme ; il ne permet pas seulement d'acquérir les moyens d'existence, mais permet également l'épanouissement personnel et la participation à la société.

L'argent est la contrepartie du travail fourni. Cela signifie nécessairement que le pouvoir du capital doit être limité lors des périodes de changements profonds, si l'on veut se conformer au principe d'inspiration sociale chrétienne suivant : « l'homme a la priorité sur le capital ». La « paix sociale » a une place plus importante que le rendement du capital.

Le problème majeur des sociétés européennes est le chômage massif qui s'est renforcé au cours des dernières années. Le chômage soustrait aux hommes leur base matérielle, leurs perspectives d'avenir et leur intégration sociale. L'indifférence croissante que les individus et les hommes politiques affichent vis-à-vis de ce problème contredit au plus haut point notre conception de l'être humain.

Nous avons besoin de concepts qui s'orientent non seulement vers le rendement économique et les exigences des entreprises, mais également vers les individus et l'ensemble de leurs besoins. A cet égard, la protection du salaire et la promotion de la famille occupent une place prioritaire.

C'est pourquoi, nous réclamons un changement d'orientation de la politique. Concrètement, nos revendications portent sur les domaines suivants :

- la lutte contre l'emploi illégal,
- la protection sociale actuelle et future,
- l'évolution des conditions de travail et
- l'évolution démographique.

Lutte contre l'emploi illégal

- L'« emploi illégal » ne doit pas être seulement réprimé par des contrôles stricts ; une coopération transfrontalière renforcée est également nécessaire dans ce domaine.
- L'application judiciaire des lois visant à lutter contre l'« emploi illégal » doit être uniformément garantie en Europe.
- Les activités d'entraide familiale qui ne sont pas exercées dans des buts commerciaux ne doivent pas être considérées comme un « emploi illégal » ; les bases légales doivent être créées pour les autres formes de travail applicables dans le domaine familial.
- Le phénomène de l'« emploi illégal » doit continuer d'être étudié afin de pouvoir lutter de manière ciblée contre ce problème.

Protection sociale actuelle et future

- La protection sociale garantit une existence digne aux individus ; son maintien est l'un des piliers du « modèle social européen » et requiert la responsabilité sociale de tous les groupes sociaux impliqués.
- La solidarité des générations doit également être maintenue, même en cas de modification des conditions démographiques.
- A cet égard, il est nécessaire que le financement des systèmes de sécurité sociale ne repose plus seulement sur le facteur « travail » ; d'autres facteurs, tels que les bénéfices des entreprises, doivent être davantage pris en compte (il n'est pas possible que les entreprises se dégagent de leur solidarité sociale).

- Une protection sociale minimale garantissant une vie digne doit être créée dans chaque pays ; à cet égard, il convient notamment de mettre en place un salaire minimum (et ce, pour chaque secteur économique).
- Conformément au principe de subsidiarité, la détermination des prestations des systèmes de sécurité sociale relève de la compétence de chaque Etat membre de l'UE.
- L'utilisation maximale des possibilités offertes par les seconds et troisièmes piliers (prévoyance professionnelle et privée) doit être prise en compte en tant que moyen de protection supplémentaire.
- L'Etat doit remplir son rôle de garant de la protection sociale et assurer ainsi la mise en œuvre des dispositions en vigueur.

Evolution des conditions de travail

- Dans le domaine du travail et des questions sociales, nous exigeons une protection juridique claire pour l'ensemble des travailleurs (y compris les travailleurs ayant des emplois « atypiques »), c'est-à-dire pour toutes les personnes qui gagnent leurs moyens d'existence par leur travail.
- A partir du moment où un travailleur est complètement soumis aux ordres d'un employeur ou l'est en grande partie, l'existence d'un emploi régulier doit être reconnue.
- Cet emploi doit être protégé par les règles légales et /ou les clauses des conventions collectives de travail.
- Des normes minimales de protection sociale sont nécessaires dans le marché commun européen ; pour le reste, les règles européennes ne doivent pas contribuer à miner les normes sociales existant au niveau national.
- Les individus en Europe doivent être largement informés de ce problème et de la protection qui leur est accordée.

Evolution démographique

- L'évolution démographique en Europe est caractérisée par un taux de naissance faible et par une durée de vie élevée.
- Les incertitudes sur le marché de l'emploi, les conditions de travail précaires et l'augmentation continue des exigences de flexibilité des travailleurs contribuent à ce que de moins en moins de couples se décident à avoir des enfants.
- D'un point de vue social-chrétien, la famille et les enfants ne doivent pas seulement être réduits à leur valeur de « facteur économique », mais doivent être considérés comme formant la base de nos sociétés. C'est pourquoi ils doivent être particulièrement soutenus ; il est également nécessaire de créer un environnement familial intact ainsi qu'un encadrement suffisant des enfants. Mais tout ceci ne suffira pas si nous ne renforçons pas considérablement la position et la solidarité de la société envers les familles.
- L'évolution démographique est également influencée par l'immigration ; en Europe, un jeune immigré peut soigner un Européen âgé et être ainsi intégré de manière légale dans le marché du travail.

Dans le cadre d'une Europe qui se développe trop faiblement, le processus d'accord européen éveille aujourd'hui chez de nombreuses personnes davantage de peur que d'espoir. L'orientation unilatérale vers la « libéralisation » et une « concurrence » au niveau européen fait craindre à de nombreux gens que ce projet concerne davantage le profit que la garantie de la paix sociale.

Les chances qu'offre la coexistence pacifique de tant de peuples et de cultures différents sont trop souvent délaissées par un mode de pensée purement économique.

Dans ce cadre, nous résumons notre approche comme suit :

L'EUROPE DOIT ÊTRE SOCIALE OU NE SERA RIEN.

Les participants de la conférence internationale d'Erlbach / Vogtland des 27, 28 et 29 octobre 2006 (conférence ayant rassemblé 15 pays différents)